

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 9

Votants 12

OBJET : 2024_012 DELIB

14. ESPACE D'ANIMATIONS
STÉPHANE HESSEL. CHARTE
PARTENARIALE TERRITOIRE DE
MERVILLE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240226-01032024D14_AB-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, Marie-Josée RUHLAND MM. Marc BEZILLE et Sébastien ROUSSELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Marie-Josée RUHLAND.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique que l'accueil des enfants confiés à l'ASE dans les différentes structures mervilloises a besoin d'une prise en charge personnalisée, pour cela, dans l'année 2023, plusieurs réunions ont eu lieu entre l'Espace d'Animations Stéphane Hessel, la responsable du périscolaire, l'Éducation Nationale (au Collège Henri Dunant), l'école Victor Hugo, le pôle enfant famille jeunesse Flandre Conseil Départemental, Association Temps de Vie, la Sprene et la municipalité.

En préambule, il est important de rappeler qu'un enfant a besoin d'une intégration « douce » sur le territoire de Merville, quel que soit la structure (école, collège, Espace d'Animations...). Pour être accueilli dans de bonnes conditions, un enfant confié la veille aux structures ne peut pas arriver trop vite : besoin d'un temps préalable quelques jours avant l'arrivée de l'enfant : visite de l'école, de l'Espace d'Animations, rencontre avec le chef d'établissement ou la directrice ou de l'ensemble des établissements cités dans la charte.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise son Président à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint aux affaires sociales



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.